

et de la société. La femme doit être la compagne de l'homme, mais en acceptant l'autorité, une autorité mitigée par l'amour, pas plus ».

Puis le pape a exposé éloquemment les devoirs de la femme chrétienne dans la famille.

Instruments de musique

La Congrégation des Rites donne (décret du 13 novembre) ces trois réponses à des questions posées par l'archevêque de Compostelle :

1o Peut-on admettre dans la musique instrumentale sacrée les hautbois, les clarinettes et les trombones ? — On peut tolérer les hautbois et les clarinettes, pourvu que ce soit avec modération, et en demandant pour chaque œuvre la permission de l'ordinaire.

2o Doit-on regarder les timbales comme instruments bruyants ? — Il y est pourvu à l'article 19 du *Motu proprio* du 22 novembre 1903 sur la musique sacrée.

Les timbales y sont classées parmi les instruments bruyants et prohibés.

3o Peut-on les employer dans la musique sacrée ? — Non.

Un célèbre servant de messe

Nous dédions ce trait à tous les enfants de chœur.

Le bienheureux Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, le premier ministre du roi Henri VIII, avait la dévotion de répondre lui-même la messe chaque matin.

Un jour, un prince de la cour vint lui dire confidentiellement :

— Ne craignez-vous pas que le roi ne soit mécontent s'il apprend que son premier ministre se livre à une aussi humble pratique.

Thomas lui répondit :